EFFETS SUR LA CONDUITE

La prise de certains médicaments peut entraîner **somnolence, baisse des réflexes, diminution de la vigilance, troubles du jugement** (perte du sens du danger, sautes d'humeur), ainsi que des **troubles visuels ou de coordination**. Tous ces effets peuvent compromettre votre conduite.

Ces groupes de médicaments contiennent des substances qui peuvent altérer votre conduite :

Groupe de médicaments	Traitement
Antidépresseurs	Dépression
Hypnotiques	Trouble du sommeil
Tranquillisants	Anxiété
Neuroleptiques	Troubles psychiques
Antiépileptiques	Épilepsie
Antihistaminiques	Allergies, mal de voyage
Bêta-bloquants	Hypertension
Antitussifs	Toux
Analgésiques	Douleurs intenses
Stimulants	Fatigue
Anorexigènes	Excès de poids
Insuline, antidiabétiques oraux	Diabète
Pommades et gouttes ophtalmiques	Problèmes oculaires

BON À SAVOIR

- Les médicaments sans ordonnance peuvent aussi avoir des effets sur votre conduite.
- À pied ou à vélo, la prise de médicaments peut également vous affecter. Vous risquez alors de vous mettre en danger et mettre en danger les autres usagers.
- La conduite sous l'emprise de médicaments peut être assimilée à un état analogue à l'ivresse et est punissable. Vous risquez une amende pénale et une déchéance du permis de conduire.

Éditeur responsable : E. Guidet · Chaussée de Liège, 654c – 5100 Jambes · 10/2026



SÉCURITÉ ROUTIÈRE
LES MÉDICAMENTS

WWW.AWSR.BE

Wallonie sécurité routière AWSR

La prise de médicaments comporte des risques et peut influencer vos capacités de conduite. Ces risques sont encore trop souvent méconnus et sous-estimés.

Pour votre sécurité et celle des autres, vérifiez les notices et demandez conseil à votre pharmacien.

RISQUES

10% des accidents mortels sur les routes seraient dû aux drogues et aux médicaments.

Conduire sous l'influence de médicaments vous expose **5 fois plus** à un risque d'accident grave.



CONSEILS POUR VOTRE SÉCURITÉ

- **VÉRIFIEZ LA NOTICE**
  Les pictogrammes et la notice d'utilisation de vos médicaments peuvent vous indiquer les contre-indications dans la conduite d'un véhicule.
- **DEMANDEZ CONSEIL**
  Votre médecin ou pharmacien vous informera de l'impact de vos médicaments sur la conduite.
- **RESPECTEZ VOTRE TRAITEMENT**
  Ne modifiez pas ou n'arrêtez pas vous-même votre traitement. Respectez bien les doses conseillées et les heures de prise de votre médicament.
- **NE MÉLANGEZ PAS**
  Évitez de consommer de l'alcool et d'autres psychotropes (cannabis...). Soyez prudent si vous prenez différents médicaments en même temps, cela risque de multiplier les effets secondaires.
- **ARRÊTEZ-VOUS**
  Arrêtez de conduire si vous ressentez des effets secondaires, comme de la somnolence, des vertiges, des troubles de la vue…

QUELQUES CHIFFRES

- Le risque d'accident grave **est multiplié par 50** si vous combinez des médicaments avec de l'alcool, même dès le premier verre.
- **1 automobiliste wallon sur 10** déclare conduire au moins occasionnellement après avoir pris un médicament qui peut influencer les capacités de conduite.
- En Wallonie, **+/-10% des automobilistes** avouent avoir récemment pris le volant après avoir consommé des médicaments pouvant avoir un effet sur la conduite.

